



# Réponse de la direction aux recommandations du Groupe de travail de la CCSN sur Fukushima

**INFO-0825**

Octobre 2011



## **Réponse de la direction aux recommandations du Groupe de travail de la CCSN sur Fukushima**

© Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011  
No de catalogue : CC172-77/1-2011F-PDF  
ISBN 978-1-100-98172-7

Publié par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)  
No de catalogue de la CCSN : INFO-0825

La reproduction d'un extrait quelconque du présent document à des fins personnelles est autorisée à condition d'en indiquer la source en entier. Toutefois, la reproduction de ce document en tout ou en partie à d'autres fins nécessite l'obtention préalable d'une autorisation écrite de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Also available in English under the title: *CNSC Management Response to CNSC Fukushima Task Force Recommendations*

### **Disponibilité du document**

Les personnes intéressées peuvent consulter le document sur le site Web de la CCSN à [suretenucleaire.gc.ca](http://suretenucleaire.gc.ca), ou en commander des exemplaires, en français ou en anglais, en communiquant avec la :

Commission canadienne de sûreté nucléaire  
280, rue Slater  
C.P. 1046, Succursale B  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9  
CANADA

Téléphone : (613) 995-5894 ou 1-800-668-5284 (Canada seulement)  
Télécopieur : (613) 995-5086  
Courriel : [info@cnsccsn.gc.ca](mailto:info@cnsccsn.gc.ca)  
Site web : [suretenucleaire.gc.ca](http://suretenucleaire.gc.ca)

# **Réponse de la direction aux recommandations du Groupe de travail de la CCSN sur Fukushima**

**INFO-0825**

**Octobre 2011**

## **Message du premier vice-président et chef de la réglementation des opérations**

Le *Rapport du Groupe de travail de la CCSN sur Fukushima* constitue le « test sous contrainte » des réacteurs nucléaires en exploitation au Canada. Les résultats de ce test confirment que les réacteurs nucléaires sont exploités de façon sécuritaire au Canada.

Le présent document, intitulé *Réponse de la direction aux recommandations du Groupe de travail de la CCSN sur Fukushima*, tel qu'il est proposé, présente le cadre que la CCSN prévoit mettre en œuvre afin de donner suite aux recommandations du Groupe de travail en toute transparence et en temps opportun. Ce cadre s'appuie sur les conclusions et les recommandations tirées de l'examen par le Groupe de travail des réponses des exploitants de centrales nucléaires canadiennes à la requête de la CCSN, adressée en vertu du paragraphe 12(2) du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, afin qu'ils réexaminent les dossiers de sûreté de leurs centrales nucléaires. Plusieurs de ces recommandations ont déjà fait l'objet de considérations et ont été mises en œuvre par la CCSN et les titulaires de permis dans le cadre des activités de surveillance réglementaire courantes.

J'accepte les conclusions et les recommandations du Groupe de travail. Je crois que les améliorations proposées permettront de renforcer davantage le dossier de sûreté des centrales nucléaires canadiennes.

Ramzi Jammal  
Premier vice-président et  
chef de la réglementation des opérations  
Commission canadienne de sûreté nucléaire

## Aperçu

Le 11 mars 2011, le Japon a été frappé par un séisme d'une magnitude de 9,0 suivi d'un tsunami dévastateur. L'effet conjugué du séisme et du tsunami a causé un grave accident nucléaire à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. En réponse à cet événement, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a mis sur pied le Groupe de travail de la CCSN sur Fukushima pour évaluer les répercussions opérationnelles, techniques et réglementaires sur les centrales nucléaires canadiennes.

Le 30 septembre 2011, le Groupe de travail a terminé son examen des leçons tirées de l'accident et a présenté ses conclusions dans le *Rapport du Groupe de travail de la CCSN sur Fukushima*. Le document met particulièrement l'accent sur :

- la capacité des centrales nucléaires canadiennes de résister à des conditions semblables à celles qui ont déclenché l'accident nucléaire de Fukushima
- la préparation aux situations d'urgence et les mesures d'intervention au Canada
- l'efficacité du cadre de réglementation de la CCSN

Le Groupe de travail a conclu que les centrales nucléaires canadiennes sont sécuritaires et qu'elles posent un risque très faible pour la santé et la sécurité des Canadiens et l'environnement. Le Groupe de travail a formulé 13 recommandations pour renforcer davantage la sûreté des centrales nucléaires au Canada. Ces recommandations sont présentées à la section 10 du Rapport du Groupe de travail.

## Recommandations

Aux fins de la présente Réponse de la direction, les recommandations du Groupe de travail peuvent être divisées en deux grandes catégories :

- **Les recommandations de nature technique et opérationnelle** portent sur les améliorations à la conception et à l'exploitation pour renforcer la défense en profondeur des réacteurs et la collaboration technique à l'échelle internationale
- **Les recommandations de nature réglementaire** nécessitent l'approbation de la Commission pour modifier le cadre et le processus de réglementation de la CCSN ainsi que l'approbation et l'orientation de la Commission pour améliorer la préparation aux situations d'urgence

### Recommandations de nature technique et opérationnelle

Le Groupe de travail confirme que les centrales nucléaires canadiennes sont sécuritaires et dotées d'une conception solide fondée sur de multiples couches de défense. Néanmoins, le Groupe de travail recommande de renforcer le dossier de sûreté des centrales nucléaires tel qu'il se rattache aux leçons tirées de l'accident de Fukushima. Les conclusions de l'examen, sur lesquelles ces recommandations s'appuient, sont issues de la comparaison aux *Critères de l'examen de sûreté des centrales nucléaires*. Ces critères excèdent les exigences applicables et les attentes du cadre de réglementation actuel de la CCSN. Un tableau illustrant les recommandations pour chaque constatation tirée peut être consulté à l'annexe D du *Rapport du Groupe de travail de la CCSN sur Fukushima*.

Ces recommandations sont de nature technique et opérationnelle, et le personnel de la CCSN les mettra en œuvre dans le cadre de sa surveillance réglementaire habituelle du parc de réacteurs CANDU actuel. Par conséquent, le premier vice-président et chef de la réglementation des opérations a chargé les responsables de la direction de la CCSN de donner suite à chaque recommandation au moyen d'un plan d'action exhaustif qui précise les mesures requises de la part des titulaires de permis afin de renforcer la défense en profondeur des réacteurs.

### **Recommandations de nature réglementaire**

Le Groupe de travail a effectué un examen approfondi du cadre et du processus de réglementation de la CCSN et a confirmé que le cadre de réglementation canadien est solide, exhaustif et appliqué efficacement à toute la gamme des états d'une centrale. Tenant compte des résultats de cet examen, le premier vice-président et chef de la réglementation des opérations procèdera au renvoi de ces recommandations à la Commission dans le cadre du plan d'action détaillé de la CCSN.

De plus, le Groupe de travail conclut que la préparation aux situations d'urgence et les mesures d'intervention sont adéquates, tant sur le site que hors site, au Canada. Malgré cela, le Groupe de travail a cerné d'autres améliorations à apporter en éliminant les chevauchements des autorités dans la préparation aux situations d'urgence sur le site et hors site. Le premier vice-président et chef de la réglementation des opérations accepte cette conclusion et renvoie la recommandation à la Commission aux fins d'orientation.

### **Mise en œuvre**

Le plan de mise en œuvre des recommandations de nature technique et opérationnelle sera composé de dossiers génériques qui tiennent compte des différences dans la conception et l'emplacement des réacteurs, et qui précisent les directions responsables de la CCSN, les dates d'achèvement et les critères de fermeture.

Les recommandations de nature réglementaire qui concernent des modifications aux permis ou aux règlements ou documents d'application de la réglementation actuels seront renvoyées à la Commission aux fins d'approbation ou d'orientation.

La Réponse de la direction établit les lignes directrices générales ci-après concernant la mise en œuvre de ces recommandations, conformément aux examens fondés sur le risque et aux répercussions coûts-avantages connexes :

- Court terme – **d'ici le 31 décembre 2012**
- Moyen terme – **d'ici le 31 décembre 2013**
- Long terme – **d'ici le 31 décembre 2015**

On invite le public et les parties intéressées à formuler leurs commentaires par écrit sur le Rapport du Groupe de travail et la Réponse de la direction proposée. Cette rétroaction sera incorporée dans un plan d'action de la CCSN exhaustif qui sera présenté à la Commission dans le cadre de la réunion publique de la Commission le 15 février 2012.

## Prochaines étapes

Pour assurer la transparence et la participation du public au processus, les mesures suivantes seront prises :

**28 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2011**

Publier le Rapport du Groupe de travail et la Réponse de la direction aux fins de commentaires du public

**15 décembre 2011 au 20 janvier 2012 (prévu)**

Publier le document aux commissaires (CMD) aux fins de commentaires du public concernant :

- le plan d'action de la CCSN
- le rapport disposant des commentaires reçus lors de la première ronde d'examen par le public et les parties intéressées

**20 janvier au 8 février 2012 (prévu)**

Disposition des commentaires reçus du public et des parties intéressées lors de la deuxième ronde d'examen et révision du plan d'action de la CCSN le cas échéant

**15 février 2012 (prévu)**

Réunion publique de la Commission sur le plan d'action révisé de la CCSN

## Conclusion

La présente Réponse de la direction décrit le fondement de la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail de façon transparente et en temps opportun. Ces mesures, ainsi que les commentaires du public et des parties intéressées, montrent que la direction de la CCSN est déterminée à s'assurer de la solidité du cadre de réglementation et de la sûreté des centrales nucléaires au Canada.

De plus, la CCSN a accepté de se soumettre à des examens par les pairs internationaux. Tout d'abord, elle participera à une mission des Services d'examen intégré de la réglementation sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Par la suite, elle s'acquittera de son obligation aux termes de la *Convention sur la sûreté nucléaire* de soumettre un rapport national sur les leçons tirées de l'accident de Fukushima en vue d'une assemblée extraordinaire qui se tiendra au mois d'août 2012 à Vienne, en Autriche.

## Remerciements

Je tiens à offrir mon appréciation aux membres du Groupe de travail de la CCSN qui ont travaillé diligemment et implacablement à rédiger ce rapport pour s'assurer que la sécurité du public et la protection de l'environnement ne soient jamais compromises :

### Président

Greg Rzentkowski     Directeur général, Direction de la réglementation des centrales nucléaires

### Vice-président

Gerry Frappier     Directeur général, Direction de l'évaluation et de l'analyse

### Responsables techniques

Tom Schaubel     Directeur, Direction de la réglementation des centrales nucléaires

Phil Webster     Directeur, Direction de la réglementation des centrales nucléaires

Pat Hawley     Directeur, Direction de l'évaluation et de l'analyse

### Secrétaire scientifique

Hatem Khouaja     Conseiller technique, Direction de la réglementation des centrales nucléaires

### Gestion de projet

Albert Thibert     Agent principal du programme de réglementation, Direction de la réglementation des centrales nucléaires

### Spécialistes techniques

Sanja Simic     Spécialiste technique, Direction de l'évaluation et de l'analyse (accidents graves)

David Newland     Directeur, Direction de l'amélioration de la réglementation et de la gestion des projets majeurs (exigences s'appliquant aux nouvelles centrales)

Chantal Morin     Spécialiste technique, Direction de l'évaluation et de l'analyse (évaluation probabiliste de la sûreté)

Chris Harwood     Spécialiste technique, Direction de l'évaluation et de l'analyse (évaluation déterministe de la sûreté)

Luc Sigouin     Directeur, Direction de la sécurité et des garanties (intervention en cas d'urgence)

Mes remerciements sont également offerts aux nombreux membres du personnel de CCSN, de diverses disciplines, qui ont fourni leur expertise et leur soutien opportun aux membres du Groupe de travail de la CCSN.